Règlement

Art 1 : Le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, la Caisse d'Epargne et le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Charente organisent **du vendredi 1er octobre 2010 au mardi 1er mars 2011** le Concours de la Bande Dessinée Scolaire « A l'école de la BD ».
Ce concours, entièrement gratuit, doté par la Caisse d'Epargne, est ouvert à tous les établissements scolaires relevant du Ministère de l'Education Nationale et du Ministère de l'Agriculture, de la maternelle à la terminale. Peuvent également participer les enfants d'âge scolaire **(jusqu'à la terminale)** accueillis dans des structures sociales et culturelles (C.S.C.S, Centres de Loisirs, Ateliers d'Arts Plastiques...). Ce concours consiste à réaliser une bande dessinée dont le thème est libre.

Art 2 : Les réalisations sont :
- **collectives** (jusqu'à 6 ans),
- **individuelles ou collectives** (de 7 à 10 ans)
- **individuelles** (à partir de 11 ans)

Chaque participant (œuvre individuelle ou collective) devra présenter une bande dessinée (planches, strips…) en s'appuyant sur un scénario comportant un titre, un début et une fin. Tous les styles, tous les genres sont permis. Les réalisations individuelles ne pourront comprendre plus de **2 planches** et les collectives, **6 planches** maximum. Dans les deux cas, elles seront numérotées au recto et au verso.

Art 3 : Les lauréats d'un « Alph-Art de la Bande Dessinée Scolaire » et du « Prix d'Angoulême de la Bande Dessinée Scolaire » des années antérieures ne peuvent participer au Concours.

Art 4 : Format minimal du support papier : 21 X 29.7 cm ; Format conseillé : 24 X 32 cm ; Format maximal 32 X 42 cm.

Art 5 : Ne dessiner que d'un seul côté (les planches recto verso seront éliminées). Toutes les techniques sont autorisées : crayon, crayon à bille, plume, feutre, encres de couleur, gouache, collage et Dessin Assisté par Ordinateur. Pour toutes les planches réalisées par ordinateur, il est impératif de joindre les originaux des travaux préparatoires **(originaux des croquis, crayonnés…)** accompagnés d'une lettre explicative sur les différentes étapes de réalisation. L'utilisation de banque de données (banque images) n'est pas autorisée. Les photocopies sont interdites, **seuls les originaux sont acceptés.** Aucun plagiat de bande dessinée publiée ne sera retenu.

Art 6 : Très important : Inscrire au bas du verso de chaque planche, en lettres bâtons, très lisiblement au crayon : les nom, prénom, **âge** et, le cas échéant, classe du participant, le nom de l'enseignant, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de l'établissement scolaire ou de la structure sociale et culturelle. Afin de permettre au jury d'évaluer à sa juste valeur le travail réalisé par les élèves des classes spécialisées, merci d'indiquer la nature de leur(s) handicap(s).

Art 7 : Date limite de remise des travaux : **mardi 1er mars 2011.** L'envoi des travaux devra impérativement être accompagné du bordereau de participation correctement rempli. Les bandes dessinées seront suffisamment protégées pour le transport. Elles ne devront pas être pliées, et être expédiées correctement affranchies à l'adresse suivante :

CONCOURS DE LA BD SCOLAIRE
CDDP
CHÂTEAU DE L'OISELLERIE
16400 LA COURONNE

Art 8 : Il ne sera pas accusé réception des travaux.

Art 9 : Un pré-jury réalisera en mars 2011 une première sélection des œuvres.
Le jury national, présidé par Jean Solé, dessinateur scénariste, avec M. Michel Mabille, Inspecteur Général honoraire d'Arts Appliqués et M. Michel Gravot, Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique régional d'Arts Plastiques, comme vice-présidents, composé de Gérard Balinziala Président du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême, de Dominique Bréchoteau, fondateur du concours et de professionnels de la bande dessinée (dessinateurs, scénaristes, éditeurs), du lauréat de l'édition précédente, d'enseignants et de personnalités qualifiées, se réunira les 8 et 9 avril 2011 et désignera, parmi les œuvres présélectionnées, les meilleures bandes dessinées par tranche d'âge : 3/4 ans, 5/6 ans, 7/8 ans, 9/10 ans, classes spécialisées, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17 ans et plus.
La sélection du jury national se fera en deux temps :
Parmi les œuvres présélectionnées, le jury décernera des prix répartis comme suit :
- **1er temps :** Le jury national examinera les œuvres présentées dans chacune des 17 régions Caisse d'Epargne. Il attribuera 9 Ecureuils d'Or régionaux (un par tranche d'âge) en fonction de la participation et de la qualité.
- **2nd temps :** Le jury national attribuera au maximum 40 Ecureuils d'Or nationaux (nombre variable par tranche d'âge en fonction de la participation et de la qualité).

Art 10 : Les décisions du jury sont souveraines. Dans l'hypothèse où les œuvres présentées n'auraient pas la qualité requise, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Art 11 : En janvier 2011, seront décernés, parmi les Ecureuils d'Or nationaux, les prix répartis comme suit : le « Prix de l'Humour » parrainé par Fluide Glacial, le « Prix du Scénario », le « Prix du Graphisme » et « Prix d'Angoulême de la Bande Dessinée Scolaire ».

Art 12 : Les dotations

PRIX	ŒUVRE COLLECTIVE	ŒUVRE INDIVIDUELLE (7 à 10 ans)	ŒUVRE INDIVIDUELLE (à partir de 11 ans)
Les Présélectionnés	**Classe de 3 à 6 ans** L'album *Petit Poilu, la sirène gourmande* Collection Puceron aux éditions Dupuis [valeur 9,50 €] **Classe de 7 à 10 ans** L'album *Le monde selon François, le secret des écrivains* aux éditions Dupuis [valeur 9,50 €]	L'album *Garance*, Collection jeunesse aux éditions Delcourt [valeur 9,40 €]	L'album *Le goût du chlore*, Collection KSTR aux éditions Casterman [valeur 16 €]
Les Ecureuils d'Or régionaux	**Pour la classe** Du matériel de dessin et/ou loisirs créatifs. [valeur 50 € TTC]	L'album *Monsieur Crocodile a beaucoup faim* aux éditions Gallimard BD [valeur : 9,90 €] L'album *Basile et Melba, automne* Collection Tchô ! la collec… aux éditions Glénat. [valeur 9,95 €]	L'album *Zombillénium* aux éditions Dupuis [valeur 13,50 €] L'album *Inattaquable Snoopy* aux éditions Dargaud [valeur 9,95 €]
Les Ecureuils d'Or nationaux	**Pour la classe** Du matériel de dessin et/ou loisirs créatifs [valeur 75 € TTC]	Invitation [tous frais payés] au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême	
Le Prix de l'Humour parrainé par « Fluide Glacial »		Invitation [tous frais payés] pour une journée découverte à la Rédaction de *Fluide Glacial*.	
Le Prix du Graphisme		Une palette graphique cintiq 12WX WACOM [valeur 990,90 €]	
Le Prix du Scénario		Une palette graphique cintiq 12WX WACOM [valeur 990,90 €]	
Prix d'Angoulême de la Bande Dessinée Scolaire		Une palette graphique cintiq 12WX WACOM [valeur 990,90 €] et une dotation financière d'une valeur de 1 000 € destinée à couvrir des frais de formation ou de réalisation de tout autre projet dans le domaine de la Bande Dessinée.	

Art 13 : Très important : Tous les lauréats seront informés des résultats à l'adresse de leur établissement scolaire ou de leur structure sociale et culturelle. Les Ecureuils d'Or nationaux s'engagent à être présents en janvier 2012 au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême notamment pour la remise des prix. Des collaborateurs de la Caisse d'Epargne pourront les accompagner. Prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement par la Caisse d'Epargne.

Art 14 : Les travaux seront retournés courant du mois de mai 2011, hormis les planches des Ecureuils d'Or nationaux qui seront exposées lors du Festival 2012.

Art 15 : Les prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Art 16 : Tout participant pourra recevoir la liste des lauréats en envoyant une enveloppe timbrée et libellée à son adresse. Les résultats pourront être demandés à la Caisse d'Epargne du participant.

Art 17 : La Caisse d'Epargne, le CDDP de la Charente et le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême se réservent le droit d'exploiter à des fins non commerciales (expositions, réalisations d'albums, etc..) les œuvres réalisées dans le cadre de ce concours et ce, sans restriction ou demande de participation financière.

Art 18 : Le présent règlement déposé chez Maître Delage, huissier de justice à Angoulême, pourra être adressé sur simple demande écrite à l'adresse du concours.

Art 19 : La Caisse d'Epargne, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Charente et le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême se réservent la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation en cas de force majeure.
En cas de litige, les organisateurs du concours décideront en dernier recours. Le simple fait de participer entend l'acceptation du présent règlement, sous toutes ses formes et sans aucune restriction.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :
concoursbdscolaire@bpce.fr

CAISSE D'EPARGNE

SCEREN CRDP CDDP

ANGOULÊME FESTIVAL BANDE DESSINÉE